



Paris, le 29 Novembre 2018

Communiqué de presse

JEAN-FRANÇOIS RAPIN

Brexit « Dur »

Remise du rapport sur les liaisons maritimes avec l'Irlande

SENATEUR DU PAS-DE-CALAIS

SECRETAIRE DE LA COMMISSION

DES AFFAIRES EUROPEENNES

MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES

MEMBRE DE LA DELEGATION

DES OUTRE-MER

CONSEILLER REGIONAL

HAUTS DE FRANCE

Jean-François Rapin (Sénateur du Pas-de-Calais), avec ses collègues Pascal Allizard (Sénateur du Calvados) et Didier Marie (Sénateur de Seine-Maritime), a remis le rapport que la commission des Affaires européennes du Sénat leur avait commandé sur les liaisons maritimes entre l'Irlande et le continent en cas de Brexit dur.

Ce rapport conclu à l'impérieuse nécessité de retirer purement et simplement la proposition de règlement publiée le 1^{er} août dernier par la Commission européenne. En effet, le projet tend à réorganiser les liaisons maritimes avec l'Irlande en négligeant les ports français, notamment ceux de Calais et Dunkerque, d'où parvient aujourd'hui l'essentiel du flux des poids lourds provenant d'Irlande.

D'après la Commission européenne, la proposition est fondée sur une étude d'avril 2018 portant sur l'état présent des « autoroutes de la mer ». Il s'agit d'un sujet totalement distinct de celui qu'il faut aborder, à savoir **les nouveaux itinéraires que devront emprunter à l'avenir les poids lourds empruntant le tunnel sous la Manche à destination ou en provenance d'Irlande.**

Le sénateur Jean-François Rapin et ses collègues de la commission des affaires européennes du Sénat appellent de leurs vœux une révision accélérée des « autoroutes de la mer » autour des îles britanniques, ainsi que des deux corridors « Mer du Nord - Méditerranée » et « Atlantique ». **Une dotation budgétaire européenne sera indispensable** pour que les ports français notamment Calais et Dunkerque puissent accueillir le flux de fret destiné à l'Irlande lorsque le Brexit aura fermé la voie actuelle empruntant le territoire anglais entre Liverpool et Douvres.

Le sénateur Jean-François Rapin ne « doute pas que le rapport de Madame Karima Delli, au nom de la commission des transports du Parlement Européen, reviendra sur les hypothèses proposées au mois d'Août 2018 par la Commission européenne ».